



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord

Le Havre, le 05 avril 2023

**Service Réglementation et Contrôle des Activités
Maritimes**

Unité Réglementation des Ressources Marines

**Participation du public aux décisions des
autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

Courriel : consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Note de présentation relative au projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche des coques sur le littoral de la commune de Hauteville-sur-mer (zone 50.16)

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Au vu des impératifs de gestion de la ressource et conformément à l'article L.123-19-3 du code de l'environnement, un arrêté réglemente la pêche des coques à titre professionnel pour le mois d'avril 2023.

Contexte : Projet de réglementation né à la suite de l'augmentation de la ressource présente et de son exploitation sur le littoral de la commune de Hauteville-sur-mer.

Objectif : Assurer la bonne gestion de la ressource halieutique en cohérence avec les impératifs de cohabitation des différents usagers de la mer.

Contenu : Le projet d'arrêté réglemente la pêche des coques sur le littoral de la commune de Hauteville-sur-mer (zone 50.16). Il fixe des maximums de capture pour les pêcheurs professionnels.

Le projet est consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-noxxx-2023-reglementation-la-peche-a1204.html>
- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Unité Réglementation des Ressources Marines

4 rue du Colonel Fabien

BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public doivent être adressées à l'adresse suivante :

consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation est ouverte jusqu'au 26 avril 2023 inclus. Les observations et propositions du public feront l'objet d'un document de synthèse.